

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE SEANCE

17 NOVEMBRE 2008

Présents à l'ouverture de la séance : M. VIALAY, Mme DUMOULIN, M. SANTINI, M. PEREAU, Mme THOLANCE, M. EL HAÏMER, Melle GHAZOUANI, M. DALBIS, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme MARNA, Mme MORILLON, M. MERELLE, Mme DAVIAULT, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, Mme COSTE, Mme THIEFFINE, M. TAOUZA, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET, M. UZAN.

Absents et Excusés : Mme MERLIN, M. RAOUL, Mme LAURENT, M. ABBI, M. DEMARQUE, M. SARR, M. ATROUSSY.

Pouvoirs donnés à : M. MOSCODIER, M. SANTINI, Mme KRAUS, Mme AIME, Melle GHAZOUANI, M. BERRICHE, M. TAOUZA.

Secrétaire : Mme AIME.

-----  
La séance est ouverte à 20 heures 40 minutes sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Le Maire procède à l'appel.

Madame Micheline AIME est désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire précise qu'en fin de séance, à la demande des élus de l'opposition, les questions orales suivantes seront abordées :

- logements de fonction de la Ville,
- comités consultatifs de quartier,
- constructions en bord de Seine.

Le compte de rendu de séance du 6 octobre 2008 fait l'objet de remarques.

A propos des actes pris en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

**Sortie de M. DALBIS et M. MOSCODIER qui a le pouvoir de Mme MERLIN.**

1 Le Conseil Municipal,

**DONNE** acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2009.

**Retour de M. DALBIS et M. MOSCODIER qui a le pouvoir de Mme MERLIN.**

- 2 Le Conseil Municipal,  
Par 41 voix,

**DONNE** acte de l'organisation du débat et de la communication du rapport annuel sur les inégalités sociales et les écarts de développement territoriaux.

Par 2 voix (Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

**NE DONNE PAS** acte de l'organisation du débat et de la communication du rapport annuel sur les inégalités sociales et les écarts de développement territoriaux.

- 3 . Par 34 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 3 CONTRE (Pour changer vraiment, Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

**DECIDE** d'adopter la décision modificative n° 6 au budget principal de la Ville.

- 4 . à l'UNANIMITE,

**DONNE** un avis favorable aux demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse du régisseur de la régie du secteur adulte de la bibliothèque Duhamel pour le vol commis dans le cadre de sa régie de recette ainsi qu'au régisseur de la régie centrale de la Ville.

- 5 . Par 34 voix POUR et 9 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

**DECIDE** d'adopter la nouvelle organisation des services de la Ville.

- 6 . Par 34 voix POUR et 9 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

**DECIDE :**

- **d'autoriser** la Ville de Mantes-la-Jolie à se porter volontaire pour délivrer tous documents d'identité et de voyage électroniques et biométriques et à accepter la mise à disposition des stations d'enregistrement au sein de l'Hôtel de Ville et de deux mairies annexes,

- **d'autoriser** le Maire à signer toute convention relative à cette opération et leurs éventuels avenants.

- 7 . à l'UNANIMITE,

**DECIDE :**

- **d'approuver** le lancement de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert,

- **d'autoriser** le Maire à lancer la consultation et à signer le marché de location et maintenance de systèmes de reprographie dans les écoles..

**Sortie de Mme THOLANCE.**

8 . Par 35 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble),

**DECIDE :**

- **d'adapter** l'organisation des activités périscolaires du soir dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire pour permettre le déroulement conjoint de l'accueil périscolaire et de l'accompagnement éducatif,

- **d'autoriser** le maintien du tarif au forfait pour l'accueil périscolaire soir en élémentaire.

**Retour de Mme THOLANCE**

**Sortie de M. BERRICHE qui a le pouvoir de Monsieur SARR.**

9 . à l'UNANIMITE,

**DECIDE** d'attribuer une bourse de soutien aux sportifs de haut niveau.

**Retour de Monsieur BERRICHE qui a le pouvoir de Monsieur SARR.**

10 . Par 34 voix POUR et 9 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer le marché de produits d'entretien dédiés au nettoyage des sols des gymnases.

11 . à l'UNANIMITE,

**DECIDE :**

- **d'adhérer** à l'association française des bateaux électriques,

- **de prévoir** à cet effet 200 € pour l'adhésion, sur l'enveloppe 359, nature 6288,

- **d'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion,

- **de lancer** l'étude de faisabilité du projet de desserte des îles par bateau électrique.

12 . Par 42 voix POUR et 1 ne prenant pas part au vote (Pour changer vraiment),

**DECIDE** de désigner, Madame Blandine THOLANCE, Adjointe au Maire, et Monsieur Yves LE GRATIET, Directeur Général Adjoint en charge du développement durable, pour siéger au sein de l'association des collectivités territoriales et des professionnels pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets (AMORCE).

13 . à l'UNANIMITE,

**DECIDE :**

- **d'attribuer** à l'association des ressortissants des 3 Dioudes une subvention de 2.000 €,
- **d'attribuer** à l'association Koussan une subvention de 2.000 €,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à ces décisions.

14 . Par 34 voix POUR et 9 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments et tout acte relatif à cette opération.

15 . à l'UNANIMITE,

**DECIDE :**

- **de fixer**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le tarif de nettoyage du marché du Val Fourré à 0,67 € pour les abonnés et à 0,50 € pour les volants,
- **de maintenir** les tarifs des droits de place des marchés du Val Fourré,
- **de reconduire** les tarifs du marché du centre-ville.

16 . Par 34 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

**DECIDE :**

- **de retenir** l'avant-projet d'aménagement du centre-ville comprenant notamment la restructuration du secteur de l'Hôtel de la Sous-Préfecture et la création d'une place à proximité du marché accompagnée d'un parking souterrain,
- **d'approuver** le principe d'une première phase de travaux autour de l'ancienne Sous-Préfecture, en dehors de la procédure de ZAC,
- **d'approuver** le principe d'un marché de définition sur le secteur de l'Hôtel de la Sous-Préfecture dans l'attente d'une délibération spécifique qui sera présentée au Conseil Municipal le 15 décembre 2008,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif au lancement et au suivi des études et missions afférents à l'aménagement du centre-ville.

**17 DECIDE :**

. Par 34 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),

- **d'approuver** la modification, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, du périmètre de stationnement payant sur voirie.

- **de diminuer** le tarif de la vignette résident de 4 €,

. Par 35 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble),

- **de diminuer** les tarifs des abonnements au PSR de 3,50 € pour la semaine, de 13,50 € pour le mois, de 37,50 € pour le trimestre et de 114 € pour l'année pour tous les utilisateurs,

- **d'annuler** la délibération du 3 mars 1997,

- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant correspondant au contrat PSR,

- **d'autoriser** le Maire à engager la révision générale des contrats et la réalisation des travaux de modernisation,

- **de prendre** en charge le coût des heures de stationnement gratuit tant en surface qu'en ouvrage à l'occasion des fêtes de fin d'année.

**18 . Par 34 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),**

**DECIDE :**

- **d'approuver** les statuts de la S.E.M.L. de construction de Mantes-la-Jolie,

- **de désigner** le Maire pour être le candidat de la Ville au siège de Président du Conseil d'Administration et en tant que représentant de la Ville à l'Assemblée Générale,

- **de donner** tous pouvoirs au Maire pour représenter la Ville auprès de l'assemblée générale de la S.E.M.L. et signer tous les actes relatifs à cette action.

**19 . Par 34 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour changer vraiment),**

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer le marché relatif à la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de renouvellement urbain du quartier des Inventeurs.

**20** . Par 34 voix POUR, 7 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment) et 2 ABSTENTIONS (Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

**DECIDE :**

- **de confier** la maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement Atelier de l'Île/Albert AMAR/SETU, pour un montant de 522.096 € HT (mission de base : 465.696 € HT ; mission complémentaire : 56.400 € HT),

- **d'autoriser** le Maire à signer le marché relatif à la restructuration urbaine du quartier des Peintres et des Médecins Nord.

**Sortie de M. JAMMET.**

**21** . Par 41 voix POUR et 1 ne prenant pas part au vote (M. DALBIS),

**DECIDE :**

- **d'acquérir** une portion de la parcelle AX 282, pour une superficie de 556 m<sup>2</sup>, au prix de 13.900 €,

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

**22** . à l'UNANIMITE,

**DECIDE** d'accorder, à Monsieur Guy PORCHER, la remise gracieuse des pénalités encourues pour la taxe d'urbanisme d'un montant de 74 €.

**Retour de M. JAMMET.**

## COMMUNICATION

- Serres municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire appelle les questions orales.

Le Maire lève la séance à 24 h 10 minutes, remercie et annonce la prochaine réunion, le 15 décembre à 20 h 30.

Le Maire

Michel VIALAY

